

Le montant de l'adhésion pour l'année (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante) est de 45 euros pour une personne et 65 euros pour un couple ou une famille (résidant à la même adresse).

Le règlement s'effectue par chèque exclusivement (par tous les adhérents et bénévoles AVF) lors de l'inscription.

L'adhésion implique le respect des objectifs de l'association, de ses statuts et de son Règlement Intérieur.

Pourquoi payer une adhésion ?

Elle finance le fonctionnement de l'association

Elle couvre :

- les dépenses relatives à l'objectif AVF (journées de bienvenue, visites guidées de la ville et ses environs, manifestations...)
- les assurances,
- l'entretien des locaux,
- les fournitures de bureau, matériel informatique, timbres, copies, téléphone...
- le renouvellement du matériel nécessaire aux animations, la location de salles et matériel, l'édition des programmes trimestriels,
- les frais liés à la formation des bénévoles,
- les cotisations statutaires : contribution versée à l'Union Régionale AVF qui en reverse une partie à l'Union Nationale AVF

Elle permet notamment :

- de participer à toutes les activités (une contribution financière est demandée en sus pour certains ateliers qui nécessitent des fournitures onéreuses ou pour les repas pris en commun),
 - d'être informé régulièrement par l'association locale ou le site internet (partie privée),
 - de suivre des formations animées par des personnes diplômées (DAF) – animateurs accueillants, membres administrateurs,
 - de se sentir membre de l'association et adhérent à l'objectif et à la charte AVF,
 - de faire partager ses connaissances et son savoir-faire par l'animation d'ateliers,
- L'adhésion à l'association implique le respect des statuts et du règlement intérieur de l'AVF Rodez Agglomération